



Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton des Andelys  
Tél: 02.32.52.60.90  
[mairie@notre-dame-de-l'isle.fr](mailto:mairie@notre-dame-de-l'isle.fr)  
<http://notre-dame-de-lisle.fr/>

République Française  
Mairie de Notre- Dame de l'Isle  
27940 Notre-Dame de l'Isle

## COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2020

*Date de convocation : 22/06/2020*  
*Date d'affichage : 22/06/2020*  
*Nb de conseillers en exercice : 15*  
*Présents : 13*  
*Votants : 15*

*L'an deux mille vingt, le vendredi 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.*

*Étaient présents :*

*Mme BAUDOT Laure*  
*Mme BILLARD Pascale*  
*M. DESMOUSSEAUX Bruno*  
*Mme Laurine DUFOURT*  
*M. Vincent DUPONT*  
*M. FAVRESSE Alain*  
*Mme HENNEQUET Claire*  
*M. LEPRÉ Thierry*  
*Mme LERATE Catherine*  
*M. LACAILLE Christophe*  
*Mme PERTOLDI Karine*  
*Mme TISON Nathalie*

*A donné pouvoir : M. COTTARD Eric à M. Thibaut BEAUTÉ, Mme BOUCHER Amélie à Mme PERTOLDI Karine*

*Absent excusé :*

*Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.*

*M. Thierry LEPRÉ a été désigné secrétaire de séance.*

## ORDRE DU JOUR

### Procès-verbal de la séance du CM du 5 juin 2020

Le Procès-verbal proposé par la secrétaire de séance est soumis au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **ADOpte** le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2020 proposé par la secrétaire de séance.

### I/ Finances et administration générale

#### 1/ Budget primitif 2020

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

#### 2/ Subventions 2020

Comme chaque année la commune est sollicitée par le milieu associatif pour le financement de ses diverses activités.

Considérant la nécessité d'aider les associations qui participent d'une part à la vie de la commune et d'autre part au bien être de ses habitants et qu'une enveloppe de 6.000 € a été votée à cet effet au budget primitif 2020, les conseillers municipaux ont échangés sur les choix de financement des différentes associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :**

- Comité des fêtes :	1.000 €
- Coopérative scolaire des Hirondelles	1.000 €
- Festival de Giverny	500 €
- Association de gymnastique de Pressagny l'Orgueilleux	400 €
- Croix rouge des Andelys	180 €
- CFA de Val de Reuil	140 €
- SPA	100 €
- Restau du cœur	150 €
- Centre Normandie-Lorraine	100 €
- Vie et Espoir	50 €
- Secours Populaire	150 €
- Association Charline	50 €
- Association SORESO	150 €
- Association PREHANDYS27	50 €
- AMSE	100 €
- Banque alimentaire de l'Eure	150 €
- GSCF sapeurs pompiers	100 €
- ACPG-CATM	150 €
	-----
Total :	4.520 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la Présente délibération.

### **3/ Election des membres titulaires et suppléants à la Commission d'appel d'offres**

Par délibération du conseil lors de la séance du 25 mai, il avait été désigné les membres de la commission d'appel d'offre. Toutefois, cette délibération était incomplète car il manquait un membre titulaire et un membre suppléant.

En effet, conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant que le vote a lieu, à main levée, avec accord des participants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **ELIT** en tant que membres à la Commission d'appel d'offres :
  - o Titulaire : Monsieur Thierry LEPRÉ
  - o Titulaire : Monsieur Bruno DESMOUSSEAUX
  - o Titulaire : Madame Claire HENNEQUET
  - o Suppléant : Monsieur Eric COTTARD
  - o Suppléant : Monsieur Christophe LACAILLE
  - o Suppléant : Madame Nathalie TISON

## **II/ Environnement et Travaux**

### **1/ Demande de subventions pour l'aménagement des espaces extérieurs (accessibilité et jardin public) de la mairie auprès de l'état : (dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), du département et d'autres partenaires.**

Le règlement départemental relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) offre la possibilité aux communes de solliciter le financement d'opérations d'investissements.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement des espaces extérieurs de la mairie pour un montant de 61.470 € H.T. pour permettre l'accessibilité des PMR et d'autre part de recréer le jardin du 19<sup>ème</sup> en jardin public équipé d'une aire de jeu pour accueillir les assistantes maternelles et les jeunes mamans dans un cadre apaisé et sécurisé, mais aussi les seniors pour faciliter le lien intergénérationnel,

Considérant qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 40%

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **ADOpte** le projet d'aménagement des espaces extérieurs (accessibilité et jardin public) de la mairie et son plan de financement

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recette	Taux	Montant HT
Travaux	79 270,00 €	ETAT DETR	40%	31 708,00 €
		Autofinancement	60%	47 562,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 270,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>79 270,00 €</b>

- **SOLLICITE** de la part de l'état une subvention à hauteur de 40% dans le cadre de la DETR 2020,

- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la commune peut prétendre auprès de tous autres organismes,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**2/ Demande de subventions pour l'extension du cimetière auprès de l'état : (dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), du département et d'autres partenaires.**

Le règlement départemental relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) offre la possibilité aux communes de solliciter le financement d'opérations d'investissements.

Considérant qu'il serait souhaitable de procéder à l'extension du cimetière communal en un cimetière parc pouvant accueillir notamment un columbarium,

Considérant qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 40%

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **ADOpte** le projet d'aménagement des espaces extérieurs de la mairie et son plan de financement

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recette	Taux	Montant HT
Travaux	76 132,00 €	ETAT DETR	40%	30 452,00 €
		Autofinancement	60%	45 680,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 132,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>76 132,00 €</b>

- **SOLLICITE** de la part de l'état une subvention à hauteur de 40% dans le cadre de la DETR 2020,
- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la commune peut prétendre auprès de tous autres organismes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.